

# Devenez membre de l'Alliance coopérative internationale

# Rejoignez le mouvement coopératif mondial



# Représenter le mouvement coopératif mondial, y compris les entités publiques

L'Alliance coopérative internationale est une association internationale à but non lucratif fondée en 1895, dont la vocation est de promouvoir le modèle d'entreprise coopérative.

Elle est le porte-parole des coopératives au niveau mondial, un lieu d'échange de connaissances et d'expertises, et permet d'engager des actions concertées en faveur des coopératives. L'Alliance est l'organisation faîtière des coopératives du monde entier, représentant 283 organisations de 93 pays (240 membres et 43 membres associés, chiffres d'août 2015).

L'Alliance est également membre fondateur du Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (Committee on the Promotion and Advancement of Co-operatives, COPAC) dont les membres incluent l'ONU, la FAO (Food and Agriculture Organisation - Organisation

des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) et l'OIT (Organisation internationale du travail).

En 2012, l'Année internationale des coopératives des Nations unies, les membres de l'Alliance ont décidé d'accepter des agences publiques comme membres associés. Cette catégorie de membres sans droit de vote permet aux agences publiques dotées d'un mandat coopératif de nouer des relations avec des confrères, de participer à des conférences qui les concernent, d'influencer les réflexions actuelles sur les questions clés qui touchent les coopératives et d'en tirer profit.



La délégation de l'Alliance au Sommet B20 en 2015, conduite par Monique Leroux, Présidente de l'Alliance.



Les organisations candidates doivent remplir le formulaire d'adhésion et l'envoyer accompagné des documents nécessaires à:

Gretchen Hacquard Directrice des adhésions Avenue Milcamps 105 1030 Bruxelles, Belgique

Tél.: + 32 2 743 10 30 Fax: + 32 2 743 10 39 hacquard@ica.coop www.ica.coop

## Services et structure de l'Alliance

L'Alliance gère une base de données contenant des informations statistiques clés sur les coopératives. En puisant dans cette base de données, elle publie un rapport annuel intitulé "World Co-operative Monitor", qui inclut le rapport Global 300, un classement des 300 plus grosses coopératives au monde par chiffre d'affaires annuel. (www.monitor.coop)

L'Alliance communique régulièrement avec ses membres et parties prenantes, via un bulletin électronique mensuel. Son site Web comporte une plateforme dédiée aux actualités mondiales, qui présente les activités coopératives importantes. Les régions et les secteurs publient également des communications périodiques, qui sont un moyen d'expression pour leurs membres.

Par le biais de nombreux ateliers et conférences, l'Alliance diffuse des connaissances à ses membres et autres participants, sur les bonnes pratiques de gouvernance et de développement. Tous les deux ans, une conférence mondiale est organisée en parallèle d'une Assemblée générale de l'Alliance. De leur côté, les régions organisent régulièrement des conférences thématiques, ainsi que des formations et autres programmes de renforcement des capacités, notamment des voyages d'études périodiques pour les membres, afin qu'ils apprennent au contact d'autres coopératives de leurs régions et d'autres régions.

En outre, dans certaines régions, l'Alliance convoque périodiquement des conférences de ministres avec des membres. Les ministres et les hauts représentants des gouvernements se mettent d'accord sur des stratégies communes pour le développement coopératif, afin d'améliorer la situation socio-économique et en particulier celle des femmes et des jeunes, et de mettre en œuvre de réformes dans les domaines politique, juridique et financier. Les conférences ministérielles sont l'occasion pour les gouvernements d'exprimer leur soutien aux stratégies réformistes et progressistes clés. Ces conférences incluent également la présentation de rapports sur les pays.

L'Alliance fait partie des toutes premières organisations à avoir reçu le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies lorsqu'il a été créé en 1947. Les bureaux régionaux représentent le mouvement coopératif au sein d'instances régionales comme l'Union européenne, l'Organisation des États américains, et l'Union africaine. Dans certaines régions, l'Alliance convoque des ministres, dont le portefeuille inclut l'entreprise coopérative, pour des réunions périodiques.

Afin de réaliser ses objectifs, l'Alliance fonctionne avec un bureau mondial, quatre bureaux régionaux (Afrique, Amériques, Asie-Pacifique et Europe) et huit Organisations sectorielles (coopératives du secteur de l'agriculture, bancaire, du commerce de détail, de la pêche, de la santé, du logement, de l'assurance, de l'industrie et des services). Le bureau mondial représente le mouvement coopératif dans des organisations internationales comme les Nations unies et ses agences.

## Adhésion des entités publiques

Les agences publiques tirent profit de leur statut de membre associé :

en contribuant à l'Alliance en tant que forum d'inter-coopération

- en ayant accès au réseau de l'Alliance
- en interagissant avec des représentants d'autres agences publiques à travers le monde, concernées par les questions touchant aux coopératives



### en accédant aux connaissances coopératives

- en puisant dans des rapports et données, y compris le World Co-operative Monitor
- en recevant des communications
- en participant à des programmes de formation et de renforcement des capacités

#### en façonnant la "voix coopérative" mondiale

• en apportant une contribution sur les questions importantes pour le développement et les pratiques coopératifs

La cotisation annuelle du statut membre associé pour les ministères et agences publiques dépend de la catégorie du pays dans la Classification des pays par niveau de revenu de la Banque mondiale :

Classification des pays par niveau de revenu de la Banque mondiale	Cotisation annuelle (en francs suisses)
Faible	3 000 CHF
Moyen inférieur	5 000 CHF
Moyen supérieur	7 000 CHF
Élevé	10 000 CHF

## Comment adhérer

Les ministères, agences publiques et autres entités qui souhaitent rejoindre l'Alliance en tant que membres associés doivent remplir un formulaire d'adhésion, disponible au téléchargement sur le site www.ica.coop ou bien sur demande à l'adresse hacquard@ica.coop. Veuillez envoyer votre candidature à :

Gretchen Hacquard
Directrice des adhésions

Avenue Milcamps 105 1030 Bruxelles, Belgique

Tél: + 32 2 743 10 30 Fax: + 32 2 743 10 39

E-mail: hacquard@ica.coop